

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1534

11 juillet 2011

SOMMAIRE

Acmar Systems S.A.	73632	Jime S.A.	73591
Améthiste S.à r.l.	73586	Kador S.A.	73622
Auchan Luxembourg	73587	KPI Retail Property 23 S.à.r.l.	73602
Autonomy Capital One S.à r.l.	73587	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	73618
Autonomy Iceland	73602	LSF4 Pool I Holdings S.à r.l.	73629
Autonomy II C	73602	LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. ...	73619
Bain Capital Everest (Luxco 2) S.à r.l.	73632	Northern York Luxembourg Holdings S.à	
Bati C	73603	r.l.	73625
Bati CWA	73603	PATRIZIA Lux 30 N S.à.r.l.	73624
Baulift (Luxembourg) G.m.b.H.	73590	PATRIZIA Real Estate 30 S.à r.l.	73625
Bei den Raupen S.à r.l.	73625	Pleimo S.A.	73629
BlueBay COF Loan Investments S.A.	73603	Pneuact S.A.	73607
Borealis (Luxembourg) General Partner		RM2 International S.A.	73632
S.à r.l.	73619	Rubicon Finance Lux S.à r.l.	73606
B shelf 1 S.à r.l.	73622	SD Investors S.à r.l.	73613
B shelf 3 S.à r.l.	73613	SD TE S.à r.l.	73622
COF II (B) (Lux) Holdings SARL	73615	Speciality Oils Holdings Sàrl	73594
Colt Lux MP S.à r.l.	73595	Technipeinture et Décoration S.à r.l.	73604
Daian, Sàrl	73607	Tesalia General Partner S.à r.l.	73632
DNCA Finance Luxembourg	73613	Transat (Luxembourg) Holdings	73618
ENERGY C.A. Luxembourg	73586	Treveria G S.à r.l.	73587
Grosvenor International Investments S.à		Trinseo S.A.	73632
r.l.	73618	Trufidee	73615
Imperial Shipping GmbH	73615	Tyco International Holding S.à r.l.	73588
Imperial Tobacco Management Luxem-		Valley Investment S.à r.l.	73632
bourg (4) S.à r.l.	73608		
I.T.S. Services Luxembourg S.A.	73619		

Améthiste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 19, rue Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 mai 2011.

Référence de publication: 2011064633/10.

(110073458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

ECAL, ENERGY C.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, Ancienne route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.428.

L'an deux mille onze le trois mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENERGY C.A. Luxembourg", en abrégé "E C A Luxembourg" ou "ECAL", ayant son siège social à L-2514 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.428, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 621 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bert BOUTON, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-8399 Windhof, 4 Ancienne Route d'Arlon, Windhof Business Center.

2.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-8399 Windhof, 4 Ancienne Route d'Arlon, Windhof Business Center.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi à Windhof."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. BOUTON, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 mai 2011. Relation: LAC/2011/20504. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011068949/44.

(110074179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Autonomy Capital One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.215.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 11 mai 2011 a renouvelé les mandats des gérants.

- Mr. Christopher JUSTE, gérant, administrateur de sociétés, 45, Am Wenkel, L-8086 Bertrange,

- Mr Richard HAWEL, gérant, administrateur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour AUTONOMY CAPITAL ONE Sarl

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011064644/16.

(110073173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Auchan Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 45.515.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 28 avril 2011

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur François REMY, Directeur Général Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

- Monsieur Ghislain de MAUROY, Directeur du Contrôle de Gestion Auchan France, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix,

- Monsieur Philippe DETAVERNIER, Directeur des Ressources et du Développement Société Auchan France, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

2. Le mandat de Réviseur d'entreprises de la société KPMG Audit, société à responsabilité limitée ayant son siège social 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011064673/20.

(110073246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Treveria G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.356.

—
Suite au transfert du siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective, et l'administration central de l'associé unique, Treveria Properties S.à r.l., à l'Île de Man en date du 11 novembre 2010, et suite à la refonte des statuts de l'associé unique en cette même date, il y a lieu de lire la dénomination et le siège social de l'associé unique comme suit:

Treveria Properties Limited, ayant son siège social à IOMA House, Hope Street, Douglas, IM1 1AP Isle of Man, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de l'Île de Man sous le numéro 006234V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011065491/18.

(110072902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.083.578.588,95.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 122091 and having a share capital of USD 1,083,578,588.95 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 22 November 2006 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - number 54 of 26 January 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 20 July 2010 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - number 2282 of 26 October 2010:

Tyco International Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123550, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 1,083,578,588.95 (one billion eighty-three million five hundred seventy-eight thousand five hundred eighty-eight United States Dollars and ninety-five cents) represented by 21,671,571,779 (twenty-one billion six hundred seventy-one million five hundred seventy-one thousand seven hundred seventy-nine) ordinary shares having a nominal value of USD .05 (five cents of the United States) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;

3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above;

4. Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or any of Bertrand Gérardin or Lynn Elvinger, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, acting each individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves:

- to amend and hereby amends the dates of the accounting year of the Company, so that it shall commence on 1 October and end on 30 September of the following year; and
- that the current accounting year of the Company which started on 25 September 2010 shall end on 30 September 2011 rather than on 24 September 2011.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amends article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year shall begin on 1 October and shall terminate on 30 September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company or Mr Bertrand Gérardin or Lynn Elvinger, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu afin de tenir une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tyco International Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122091 et ayant un capital social de 1.083.578.588,95 USD (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 22 novembre 2006 en vertu d'un acte de Me Henri Hellinckx, notaire, de résidence alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - numéro 54 du 26 janvier 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 20 juillet 2010 en vertu d'un acte de Me Henri Hellinckx, prénommé, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2282 du 26 octobre 2010:

Tyco International Finance S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123550 (l'Associé Unique),

ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 1.083.578.588,95 USD (un milliard quatre-vingt-trois millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quinze cents) représenté par 21.671.571.779 (vingt et un milliards six cent soixante et onze millions cinq cent soixante et onze mille sept cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;

3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;

4. Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à Bertrand Gérardin ou à Lynn Elvinger, avocats d' Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

5. Divers.

III. L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, L'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide:

- de modifier et, par les présentes, modifie les dates de l'année sociale de la Société, qui débutera donc le 1^{er} octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante; et

- que l'année sociale en cours de la Société qui a débuté le 25 septembre 2010 se terminera le 30 septembre 2011 au lieu du 24 septembre 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la deuxième résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou à Bertrand Gérardin ou à Lynn Elvinger, avocats d' Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.300.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. ELVINGER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2011. Relation: LAC/2011/19880. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011063092/153.

(110070479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Baulift (Luxembourg) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 59.142.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011066122/9.

(110074447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Jime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 283A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 160.705.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Marie STROTZ, employé privé, né à Esch/Alzette, le 19/09/1966, demeurant professionnellement à L-5885 Hesperange, 283A, route de Thionville,

ici représenté par Me David YURTMAN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 avril 2011, laquelle restera annexée au présent acte, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le souscripteur ci-avant et tous ceux qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme (ci-après «la Société») sous la dénomination de «JIME S.A.»

Art. 2. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi à Hesperange.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra être transféré temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareil déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières, l'achat, la vente et la location, la gestion, l'administration et la mise en valeur de ces biens pour compte propre.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

De façon générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les termes et les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'actionnaire

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générale. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes. L'assemblée générale annuelle des actionnaires soutiendra au siège social de la société, ou à toute autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La société sera administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

En cas de vacance d'un poste administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont

les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effets au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoir du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associées ou non, agissant à telle condition et avec tel pouvoir que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social de la société commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2011.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire cent (100) actions comme suit:

Monsieur Jean-Marie STROTZ, préqualifié, cent actions	100
Total: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par le comparant prénommé par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

73594

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit et agissant en tant qu'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

1) Est appelé aux fonctions d'administrateur unique Monsieur Jean-Marie STROTZ, employé privé, né à Esch/Alzette, le 19/09/1966, demeurant professionnellement à L-5885 Hesperange, 283A, route de Thionville.

L'administrateur unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par sa seule signature.

2) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

3) Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2016.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée FIDU-CONCEPT SARL, établie et ayant son siège social à L- 2132 Luxembourg, 36, avenue Marie -Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136.

5) La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à L'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

6) Le siège social est fixé à L-5885 Hesperange, 283A, Route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Yurtman, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2011. Relation: RED/2011/850. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062887/191.

(110070481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Speciality Oils Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.843.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 2 mai 2011 que:

CVC European Equity Tandem GP Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504, a transféré 625.000 parts sociales de la société à CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3GQ, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031,

L'associé de la société est désormais:

Associés	Nombre de parts sociales
CVC European Equity V Limited	1.250.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour la société

Emanuela Brero / BMC Advisory S.à r.l.

- / BENEDICTE MOENS-COLLEAUX

Un gérant / Un gérant / DIRECTOR

Référence de publication: 2011069218/25.

(110073689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Colt Lux MP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 160.405.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, the Undersigned.

THERE APPEARED:

Colt Lux Group Holding S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Commercial Register under number B 115940,

hereby represented by Ms. Victoria Bénis, Deputy Company Secretarial Manager, with professional address at K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, representing the appearing party by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a société à responsabilité limitée (limited liability Company) which such party declares to incorporate.

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Colt Lux MP S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general way it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class to which they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not considered personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be convened by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday of April of each year at 3 p.m. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The balance of the share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names

Subscriber	Number of Shares	Payment
Colt Lux Group Holding S.à r.l.	500 shares	EUR 12,500.-
Total	500 shares	EUR 12,500.-

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the total sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers which are appointed for an undetermined duration:

- Mr. Rakesh Bhasin, Chief Executive Officer, born on 17 November 1962 in India, professionally residing at Beaufort House, 15 St. Botolph Street, London EC3A 7QN, United Kingdom;

- Mrs. Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, born on 11 April 1970 in Beau-Bassin, Mauritius, professionally residing at K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Jürgen Hernichel, Managing Director, born on 1 September 1960 in Mörfelden, Germany, professionally residing at 4, Herriotstraße, D-60528 Frankfurt/Main;

- Mr. Simon Walsh, Executive Vice President, born on 23 July 1971 in Bournemouth, United Kingdom, professionally residing at Beaufort House, 15 St. Botolph Street, London EC3A 7QN, United Kingdom;

2) The Company shall have its registered office at K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2011.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-huit avril

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Colt Lux Group Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et ayant son siège social à K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.115940.

représentée par Mademoiselle Victoria Bénis, Deputy Company Secretarial Manager, résidant professionnellement au K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, représentant la société comparante en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts»).

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Colt Lux MP S.à r.l. (la «Société»). La société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient

la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions

des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois d'avril à quinze (15) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le solde du compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Colt Lux Group Holding S.à r.l.	500 parts sociales	12.500,-
Total	500 parts sociales	12.500,-

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces de sorte que la somme totale de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera gérée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée indéterminée:

- M. Rakesh Bhasin, Chief Executive Officer, né le 17 novembre 1962 en Inde, résidant professionnellement à Beaufort House, 15 St. Botolph Street, Londres EC3A 7QN, Royaume-Uni;

- Mme Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, née le 11 avril 1970 à Beau-Bassin, île Maurice, résidant professionnellement au K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- M. Jürgen Hernichel, Managing Director, né le 1^{er} septembre 1960 à Mörfelden, Allemagne, résidant professionnellement 4, Herriotstraße, D-60528 Frankfurt/Main.; et

- M. Simon Walsh, Executive Vice President, né le 23 juillet 1971 à Bournemouth, Grande-Bretagne, résidant professionnellement à Beaufort House, 15 St. Botolph Street, Londres EC3A 7QN, Royaume-Uni.

2) Le siège social de la Société est établi à K2 Building, Forte 1, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: V. BENIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 20 avril 2011. Relation: LAC/2011/18172. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011056710/374.

(110063811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Autonomy Iceland, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 152.526.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 11 mai 2011 a renouvelé les mandats des gérants.

- M. Christopher JUSTE, gérant, administrateur de sociétés, 45, Am Wenkel, L-8086 Bertrange,

- M. Richard HAWEL, gérant, administrateur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour AUTONOMY ICELAND

Référence de publication: 2011064679/15.

(110073229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Autonomy II C, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 146.455.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 11 mai 2011 a renouvelé les mandats des gérants.

- Mr. Christopher JUSTE, gérant, administrateur de sociétés, 45, Am Wenkel, L-8086 Bertrange,

- Mr Richard HAWEL, gérant, administrateur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour AUTONOMY II C

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011064681/16.

(110073314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

KPI Retail Property 23 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.283.

—
RECTIFICATIF*Extrait modifiant et remplaçant l'extrait enregistré et déposé le 12 mai 2011 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L110073161*

Le 6 mai 2011, les associés de la société ont pris les décisions suivantes:

- la clôture de la liquidation de la société KPI Retail Property 23 S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux associés;

- le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011066285/23.

(110074263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

BlueBay COF Loan Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.413.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064694/11.

(110073348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

**Bati CWA, Société à responsabilité limitée,
(anc. Bati C).**

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 36.954.

—
L'an deux mil onze, le six mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg).

Ont comparu:

1. la société «C.W.A. S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue de l'Ecole, L-6183 Gonderange,

ici représentée par son gérant unique, à savoir Monsieur Claude WAGNER, directeur, demeurant au 22, rue de l'Ecole, L-6183 Gonderange,

2. Monsieur Claude WAGNER, prénommé, agissant en son nom personnel,

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «BATI C», ayant son siège social au 30, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 36.954,

constituée suivant acte notarié du 14 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 412 du 30 octobre 1991 et dont les statuts (entre autre la dénomination) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, le 15 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1531 du 20 juin 2008, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en «BATI CWA» avec effet rétroactif au 31 mars 2011.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «BATI CWA».

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet d'exploiter une entreprise de transport routier international et national de marchandises et de biens et, plus généralement l'accomplissement de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Wagner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 mai 2011. LAC/2011/20951. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Référence de publication: 2011068844/43.

(110073593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Technipeinture et Décoration S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3853 Schiffflange, 26, rue Mathias Koener.

R.C.S. Luxembourg B 160.709.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le trois mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Dan NAGHI, ingénieur diplômé, né à Ploiesti (Roumanie) le 30 août 1967, demeurant à L-3853 Schiffflange, 26, rue Mathias Koener.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "TECHNIPEINTURE ET DECORATION S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Schiffflange.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet:

- La conception et l'exécution des traitements en surface des constructions et des éléments de construction à l'aide de produits à enduire en couleur.
- La conception et l'exécution des traitements en surface d'églises, d'ouvrages architecturaux représentatifs ainsi que des travaux d'entretien de monuments.
- La peinture d'objets en métal, bois, verre et en matières synthétiques.
- La pose de papier-peints, de revêtements isolants et d'objets d'ornement décoratifs et autres.
- L'exécution de peinture ignifuge.
- La réparation de travaux de vitrage.
- Le nettoyage et le traitement des surfaces extérieures d'immeubles et de monuments.
- Le nettoyage, la désinfection, le dépoussiérage et le traitement des surfaces, des planchers, des murs et des plafonds, de vitrage, de luminaires, d'installations techniques domestiques, d'installations sanitaires et climatiques ainsi que d'objets de décoration.
- Le nettoyage de pavillons et de locaux de sport, des locaux pour exposition, d'hôpitaux, de véhicules de transport et de panneaux de signalisation.
- La pose de tapis plein et de revêtements de sol en matière textiles, en lino, en caoutchouc et en plastique.
- L'aménagement de locaux de tout genre par le revêtement du sol, des plafonds et des murs par des produits semi-finis ou finis et par des éléments préfabriqués en forme de bandes ou plaques, à l'exception des papiers-peints, de la peinture et des revêtements muraux en textiles.
- Le nettoyage et entretien des revêtements du sol, des murs et des plafonds.
- La pose de baguettes et de plinthes.
- La projection, confection et montage de rideaux décoratifs de tout genre.
- L'entretien et nettoyage de rideaux.
- La Confection de cloisons de séparation, de faux plafonds, de chapes en plâtre et autres produits.
- La restauration de travaux de stuc.
- L'application de revêtements sur murs moyennant enduits intérieurs et extérieurs composés de matériaux minéraux et synthétiques.
- La confection de façades isolantes thermiques.
- La confection de corniches profilées et de patrons.
- Le montage d'éléments de façades préfabriqués de tout genre.

- Le nettoyage de façades par eau pressurisée et autres procédés.
 - Le montage d'échafaudages.
 - L'aménagement de locaux de tout genre par des décorations, des revêtements de sol, de mur et de plafond ainsi que par des meubles.
 - L'application de matériaux textiles pour le garnissage, la tenture décorative, les revêtements muraux et les revêtements du sol.
 - La projection et fourniture de matériaux et d'objets de décoration de tout genre.
 - La confection de meubles garnis et de literie.
 - La confection et pose de tentures de tout genre.
 - La pose de tapis plein et de revêtements de sol en matières textiles, en lino, en caoutchouc et en plastique.
 - La pose d'éléments préfabriqués pour le revêtement des murs et des plafonds.
 - La confection et pose de marquises, de bâches et de tentes.
 - L'entretien et nettoyage de rideaux et de revêtements de sol.
- ainsi que toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Dan NAGHI, ingénieur diplômé, né à Ploiesti (Roumanie) le 30 août 1967, demeurant à L-3853 Schifflange, 26, rue Mathias Koener, pré-qualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille onze (31.12.2011).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Dan NAGHI, ingénieur diplômé, né à Ploiesti (Roumanie) le 30 août 1967, demeurant à L-3853 Schiffflange, 26, rue Mathias Koener aux fonctions de gérant technique ayant la qualification professionnelle requise pour tapissier décorateur, poseur de tapis et d'autres revêtements de sol en matière synthétique, plafonneur-façadier, peintre décorateur et nettoyeur de bâtiments.

- Madame Sandra NEUMANN, couturière, née à Algrange (France) le 2 juillet 1972, demeurant à L-3853 Schiffflange, 26, rue Mathias Koener aux fonctions de gérant technique ayant la qualification professionnelle requise pour confectionneur de rideaux.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique compétent respectif selon les différentes branches.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-3853 Schiffflange, 26, rue Mathias Koener.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: D.Naghi, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2011. Relation: EAC/2011/5790. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011063094/141.

(110070538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Rubicon Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.738.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2011

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société que M. Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résident au 37, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 4 mars 2011.

Les gérants de la Société sont désormais:

- Riaz Valani;
- Benoit Bauduin et

- Patrick Moinet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour Rubicon Finance Lux S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011065004/21.

(110073268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Daian, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 84.736.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 6 mai 2011, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle du gérant de classe B de la société, à savoir Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Pour société DAIAN, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011064772/19.

(110073282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Pneuct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.474.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Extrait rectificatif n° L 100166812

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011069160/35.

(110074186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.207.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the partners of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 111207 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on October 2nd, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 196 of the 27th of January 2006,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on March 13, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 813 of the 16th of April 2009.

The meeting is presided by Mrs. Deborah BUFFONE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Virginie ZACCHINO, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declare and requests the notary to state the following:

I.- The partners, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the partners, the proxies of the represented partners, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

II.- The proxies of the represented partners, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- As appears from the attendance list, the all the shares, representing the whole capital of the Company, are present or represented, so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

IV.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. To restate article 8 of the articles of incorporation, as amended so as to read as follows:

" Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

8.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

8.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8.4 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.5 Subject to article 8.6 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.6 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by all Class A managers acting jointly with any Class B manager.

8.7 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

8.8 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

8.9 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

8.10 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

8.11 The Board can validly deliberate and act only if all Class A managers and at least one Class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, all Class A managers and at least one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

8.12 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

8.13 Copies of extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary of the meeting.

8.14 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

8.15 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

8.16 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

8.17 Subject to article 8.18 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.5 and 8.6 of these Articles.

8.18 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of all Class A managers with any Class B manager."

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Resolution

The meeting decides to restate article 8 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

8.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

8.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8.4 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.5 Subject to article 8.6 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.6 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by all Class A managers acting jointly with any Class B manager.

8.7 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

8.8 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

8.9 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

8.10 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

8.11 The Board can validly deliberate and act only if all Class A managers and at least one Class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, all Class A managers and at least one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

8.12 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

8.13 Copies of extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary of the meeting.

8.14 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

8.15 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

8.16 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

8.17 Subject to article 8.18 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.5 and 8.6 of these Articles.

8.18 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of all Class A managers with any Class B manager."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111206 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 2 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 27 janvier 2006,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 813 du 16 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Deborah BUFFONE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie ZACCHINO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

II.- Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte de l'article 8 des statuts afin de le lire comme suit:

" Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

8.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

8.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.5. Sous réserve des dispositions de l'article 8.6, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.6 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tous les gérants de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

8.7 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

8.8 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

8.9 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

8.10 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

8.11 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les gérants de Classe A conjointement avec tout gérant de Classe B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, tous les gérants de Classe A et au moins un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

8.12 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

8.13 Des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.14 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

8.15 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des

gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

8.16 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Toutes les activités de gestion se passeront à Luxembourg ou à partir de Luxembourg.

8.17 Sous réserve des dispositions de l'article 8.18, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.5 et 8.6 des Statuts.

8.18 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tous les gérants de Classe A conjointement avec tout gérant de Classe B."

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution

L'assemblée décide de reformuler l'article 8 des statuts afin de le lire comme suit:

" **Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

8.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

8.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.5. Sous réserve des dispositions de l'article 8.6, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.6 Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tous les gérants de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

8.7 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

8.8 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

8.9 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

8.10 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

8.11 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les gérants de Classe A conjointement avec tout gérant de Classe B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, tous les gérants de Classe A et au moins un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

8.12 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

8.13 Des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.14 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

8.15 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

8.16 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Toutes les activités de gestion se passeront à Luxembourg ou à partir de Luxembourg.

8.17 Sous réserve des dispositions de l'article 8.18, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.5 et 8.6 des Statuts.

8.18 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tous les gérants de Classe A conjointement avec tout gérant de Classe B."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. BUFFONE, V. ZACCHINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2011. LAC/2011/19756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 mai 2011

Référence de publication: 2011062855/296.

(110070262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

DNCA Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.734.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011064777/10.

(110073195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

SD Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. B shelf 3 S.à r.l.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 157.368.

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

SD TE S. à r.l. (anc. B shelf 1 S. à r.l.), established and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg company registry under number B 157.359,

here duly represented by Raymond THILL, maître en droit", professionally residing at 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on April 27, 2011.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as said before, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company B shelf 3 S. à r.l. having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (the "Company"), incorporated by a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on December 3rd, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 220, on 3rd February 2011, and registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 157.368.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into SD Investors S.à r.l. and in consequence to amend article 4 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 4.** The private limited liability company shall exist under the name SD Investors S.à r.l.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SD TE S. à r.l. (anc. B shelf 1 S. à r.l.), établie et ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 157.359,

ici dûment représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit», résidant professionnellement au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le «Mandataire»),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 avril 2011.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant le seule et unique associée de la société à responsabilité limitée B shelf 3 S. à r.l. avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 220 du 3 février 2011, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 157.368

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en SD Investors S.à r.l.” et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de SD Investors S.à r.l.”»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2011. LAC/2011/20845. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011063434/73.

(110071766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Trufidee, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 1.363.

Constituée par acte du 27 mars 1931, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial du 14 avril 1931, n° 28 et prorogée par acte du 1^{er} mars 1961, publié au mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial du 6 avril 1961, n°25.

Les statuts ont été modifiés par actes des 15 juillet 1947, 1^{er} mars 1961, 12 mai 1978, 10 mai 1984, 8 mai 1987, 8 avril 1988, 13 décembre 1989, 28 décembre 1993 11 septembre 1998, 08 juillet 2003 et le 20 décembre 2006 publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial des 24 septembre 1947 C-n° 73, 6 avril 1961 C-n° 25, 26 juillet 1978 C-n°160, 22 juin 1984 C-n°165, 31 août 1987 C-n° 239, 4 juillet 1988C-n° 181, 25 mars 1994 C-n° 111, 4 décembre 1998 C-n°877, le 29 juillet 2003 C-n°795 et le 21 mars 2007 C-n°418.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue en date du 19 avril 2011

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Xavier Coirbay et Marc Van Cauwenberghe et Madame Alessandra Salà en tant qu'administrateurs de la société avec adresse professionnelle au 8a, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg prenant effet en date de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Harold Boël de son mandat d'administrateur délégué avec adresse professionnelle au 8a, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg prenant effet en date de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée élit, en qualité de Commissaire, pour un terme d'un an, la société Mazars, 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Stéphanie Delperdange / Carlo Göckel

Administrateur / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2011069283/25.

(110074180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Imperial Shipping GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 59.931.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Référence de publication: 2011064859/10.

(110073553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

COF II (B) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.350.

In the year two thousand eleven, on the second day of May.

Before Us Maitre Elvinger, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Apollo Credit Opportunity Fund II L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware with the registration number 4536317, hereby represented by Apollo COF II Capital Management, LLC in its capacity as general partner of Apollo Credit Opportunity Advisors II, L.P., which in turn is the general partner of Apollo Credit Opportunity Fund II L.P.,

hereby represented by Ms. Sara Lecomte, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given on 29 April 2011.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of COF II (B) (Lux) Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B148350, incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx on 19 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Conversion of the current share capital of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each to twenty-two thousand and two dollars of the United States of America (USD 22,002.-), represented by twenty-two thousand and two (22,002) shares having a par value of one dollar (USD 1) each;

2. Increase of the share capital of the Company up to twenty-two thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 22,500.-) represented by twenty-two thousand five hundred (22,500) shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each through the issuance of four hundred ninety-eight (498) new shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each;

3. Subsequent Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

First resolution

The sole shareholders resolves to convert the share capital of the Company from fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each to twenty two thousand and two dollars of the United States of America (USD 22,002.-), represented by twenty two thousand and two (22,002) shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each. The sole shareholder approves the conversion of the share capital of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) to twenty-two thousand and two dollars of the United States of America (USD 22,002.-) on the basis of the foreign exchange rate from one Euro (EUR 1) to one point four six six eight dollars of the United States of America (USD 1,4668) as of 27 April 2011 at 3.00 p.m. (Luxembourg time) as published on the website of the European Central Bank.

Second resolution

The sole shareholder furthermore resolves to increase the share capital by an amount of four hundred ninety-eight dollars of the United States of America (USD 498.-) so as to raise it from its current value of twenty-two thousand and two dollars of the United States of America (USD 22,002.-), represented by twenty-two thousand and two (22,002) shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, up to twenty-two thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 22,500.-), represented by twenty-two thousand five hundred (22,500) shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) each through the issuance of four hundred ninety-eight (498) new shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

Having stated the renunciation by the sole shareholder to its preferential right to subscribe, it is decided to admit to the subscription of the four hundred ninety-eight (498) new shares as follows:

All of the four hundred ninety-eight (498) new shares have been subscribed by the sole shareholder and have been fully paid up by a payment in cash so that the total amount of twenty-two thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 22,500.-) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at twenty-two thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 22,500.-), consisting of twenty-two thousand five hundred (22,500) shares having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the Articles of Incorporation are estimated at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by her/his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Apollo Credit Opportunity Fund II, L.P., un limited partnership organisé et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4536317, représenté par son associé commandité Apollo Credit Opportunity Advisors II, L.P., un limited partnership organisé et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis D'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4702848, représenté par son associé commandité, Apollo COF II Capital Management, LLC, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4702832,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 avril 2011. Ladite procuration, signée "ne varietur" par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de COF II (B) (Lux) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B148350, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx en date du 19 aout 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la "Société"). Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1 Conversion du capital social de la Société de quinze mille Euro (EUR 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune à vingt-deux mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22,002,-) représenté par vingt-deux mille deux (22,002) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune;

2. Augmentation du capital social à vingt-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22,500,-) représenté par vingt-deux mille cinq cents parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune par l'émission de quatre cent quatre-vingt dix-huit (498) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prit les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de sa valeur actuelle de quinze mille Euro (EUR 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune à vingt-deux mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22.002,-) représenté par vingt-deux mille deux (22.002) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. L'associé unique approuve la conversion du capital social de quinze mille Euro (EUR 15.000,-) à vingt-deux mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22.002,-) sur la base du taux d'échange d'un Euro (EUR 1,-) à un virgule quatre six six huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,4668) du 27 Avril 2011 à 15.00 heures (heure locale luxembourgeoise) comme publié sur le site de la Banque Centrale Européenne.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-cent quatre-vingt dix-huit dollars américains (USD 498,-) pour le porter de sa valeur actuelle de vingt-deux mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22.002,-) représenté par vingt-deux mille deux (22.002) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune à vingt-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 22.500,-) représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune par l'émission de quatre cent quatre-vingt dix-huit (498) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

L'associé unique ayant décidé de renoncer à son droit préférentiel de souscription, il est décidé d'admettre à la souscription des quatre cent quatre-vingt dix-huit (498) parts sociales nouvelles comme suit:

Toutes les quatre cent quatre-vingt dix-huit (498) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associé unique et ont été payées par un apport en numéraire afin que la somme totale de quatre cent quatre-vingt dix-huit dollars des États-Unis d'Amérique (USD 498,-) soit à la disposition de la Société comme il a été prouvé au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** La Société a un capital social de vingt-deux mille cinq cents dollars des États-Unis d'Amérique (USD 22.500,-), représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales, ayant toutes une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison de la modification des Statuts sont évalués à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, les jour mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle/ il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 mai 2011. Relation: LAC/2011/20196. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011063490/150.

(110071930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Transat (Luxembourg) Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 133.493.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011065058/12.

(110073453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Grosvenor International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.632.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.298.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011064827/11.

(110073341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2011.

Référence de publication: 2011064892/10.

(110073197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011064913/14.

(110073427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.216.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique prise en date du 10 mai 2011 que:

M. John KNOWLTON, résidant professionnellement au 200, Royal Bank Plaza, South Tower, Bay Street, CGN – M5J 2J2 Toronto Canada a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 mai 2011.

M. John James McMANUS, résidant professionnellement au 200, Royal Bank Plaza, South Tower, Bay Street, CGN – M5J 2J2 Toronto Canada a été nommé en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 mai 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 12 mai 2011.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011068842/19.

(110073608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

I.T.S. Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 160.756.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Par-devant, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Georges Puttemans, administrateur de sociétés, né le 29 juin 1948 à Bierbeek (BE), demeurant 2 Duerfstrooss, L-9157 Heiderscheid,

Ici représenté par Monsieur Nicholas Martin, expert-comptable, né le 3 janvier 1974 à Guernsey (GB), domicilié à 1 rue Neuf Ville, F-54730 Gorcy, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "I.T.S. Services Luxembourg S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Diekirch.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Diekirch par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le développement de systèmes et matériels informatiques de toute sorte, ainsi que toute activité annexe ou connexe.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient utiles ou nécessaires à sa réalisation.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dans lesquelles elle possède des intérêts.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé d'un membre au moins, si la société n'a qu'un seul actionnaire, sinon par un conseil d'au moins trois membres. Les membres du conseil d'administration ne doivent pas être des actionnaires et sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus et sont à tout moment révocables par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années, sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et/ou de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de son administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur(s)-délégué(s) et qui auront alors chacun pouvoir de signature individuel.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à cette fin.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommé(s) par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois d'avril à midi et pour la première fois en 2012.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2011.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

La partie comparante, agissant ès-qualités, déclare souscrire toutes les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.-EUR) chacune et déclare en outre que ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT-CENT-CINQUANTE EUROS (7.750.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation - Évaluation des frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CENT EUROS (1.100,00 €).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2017:

Monsieur Georges Puttemans, administrateur de sociétés, né le 29 juin 1948 à Bierbeek (BE), demeurant 2 Duerfstrooss, L-9157 Heiderscheid.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2017:

La société Coficom Trust S.à.r.l., enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153 931 et ayant son siège social au 50 Esplanade, L-9227 Diekirch.

4. Le siège social de la société est fixé au 50 Esplanade, L-9227 Diekirch.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MARTIN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 avril 2011. Relation: MER/2011/819. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063580/141.

(110071878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Kador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.644.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue exceptionnellement le 28 avril 2011

1. La démission de Monsieur Eric DELEPLANQUE de son mandat d'administrateur est acceptée avec effet à la date de la présente assemblée.

2. Monsieur Benoît CHANG, Directeur Financier de Immochan France, né le 2 septembre 1974 à F - Bourges, avec adresse professionnelle au 40, avenue de Flandre, F-59964 CROIX est nommé administrateur en remplacement de Monsieur DELEPLANQUE. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée devant se tenir en 2015.

3. La société KPMG Audit S. à r.l., cabinet de révision agréé avec siège social au 9 Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 103.590, est nommée à la fonction de réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'un an à compter de la présente assemblée générale, en remplacement de sa fonction de commissaire assumée jusqu'à présent.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société KPMG Audit S. à r.l. vient par conséquent à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

Certifiée sincère et conforme

KADOR S.A.

Référence de publication: 2011069018/21.

(110073519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

**SD TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. B shelf 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 157.359.

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Baupost Private Investments A-1, L.L.C., having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments A-1);

Baupost Private Investments B-1, L.L.C., having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments B-1);

Baupost Private Investments C-1, L.L.C., having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments C-1);

Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments BVII-1);

HB Cayman Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

PB Cayman Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

YB Cayman Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

BVP-I Cayman V Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-I Cayman V);

BVP-III Cayman V Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-III Cayman V);

BVP-IV Cayman III Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-IV Cayman III);

all here duly represented by Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing at 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on April 27, 2011.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing parties, represented as said before, acting in their capacities of the shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company B shelf 1 S. à r.l. having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (the "Company"), incorporated by a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg on December 3, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 219, on 3rd February 2011, and registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 157.359.

The Shareholders, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Shareholders decide to change the name of the Company into SD TE S.à r.l. and in consequence to amend article 4 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 4.** The private limited liability company shall exist under the name SD TE S.à r.l.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Baupost Private Investments A-1, L.L.C., ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments A-1);

Baupost Private Investments B-1, L.L.C., ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments B-1);

Baupost Private Investments C-1, L.L.C., ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments C-1);

Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments BVII-1);

HB Cayman Limited, ayant son siège social à Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

PB Cayman Limited, ayant son siège social à Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

YB Cayman Limited, ayant son siège social à Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

BVP-I Cayman V Limited, ayant son siège social à Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-I Cayman V);

BVP-III Cayman V Limited, ayant son siège social à Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY11104, Cayman Islands (BVP-III Cayman V);

BVP-IV Cayman III Limited, ayant son siège social à Maples c/o Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-IV Cayman III);

ici représentées par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le «Mandataire»),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 avril 2011.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant en leurs qualités d'associés, représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Les comparantes, représentées comme ci-avant, étant les seuls associés de la société à responsabilité limitée B shelf 1 S. à r.l. ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 219 du 3 février 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 157.359.

Lesquels associés, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de changer le nom de la société en "SD TE S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de SD TE S.à r.l.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2011. LAC/2011/20843. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011063432/109.

(110071768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

PATRIZIA Lux 30 N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.723.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61893 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064977/10.

(110073444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

PATRIZIA Real Estate 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 135.097.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61892 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064979/10.

(110073437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Bei den Raupen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 129, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 112.657.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privée du 22 mars 2011, que:

Le capital de la société "BEI DEN RAUPEN S.à r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

- Madame Stéphanie SERANGELI, demeurant à L-4316 Esch-sur-Alzette, 22 rue de Schifflange,	50 parts
- Madame Sandra HALSDORF- SERANGELI, demeurant à L-3810 Schifflange, 96 rue des Aulnes,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

a) de révoquer à compter du 22 mars 2011

Madame Judith BETTENDORF-PHILIPPE, éducatrice diplômée, demeurant à L-3652 Kayl, 11 rue Mont St Jean, de sa fonction de gérante technique de la prédite société .

b) de nommer à compter du 22 mars 2011 pour une durée indéterminée:

Madame Stéphanie SERANGELI, demeurant à L-4316 Esch-sur-Alzette, 22 rue de Schifflange, dans la fonction de gérante technique.

La société étant valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérantes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 MAI 2011.

Référence de publication: 2011068850/23.

(110074198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Northern York Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 142.949.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Northern York Luxembourg Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office 5, Rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 142 949 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on October 29, 2008, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" on November 27, 2008, number 2853.

There appeared:

The sole Shareholder of the Company, "World Power Holdings Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 111 503 (the "Sole Shareholder"), represented by Mrs Flora Gibert with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company is represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder of the Company has been beforehand informed.

II. - The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution:

- The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

* The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) divided into 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

* The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

* The Sole Shareholder approves the interim balance sheet of the Company as at October 27, 2010 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution:

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:

* Mr. Bruce Wrobel, Manager, with professional address at 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, United States;

* Mr. Thomas DeLeo, Manager, with professional address at 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, United States; and

* Mr. Martin Rosenberg, Manager, with professional address at 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, United States.

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,200 (one thousand and two hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they sign together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Northern York Luxembourg Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142 949 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 27 novembre 2008, numéro 2853.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "World Power Holdings Luxembourg S.à r.l.", une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg («l'Associé»), représenté par Mme Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisée à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

I.- Toutes les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique a été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Actionnaire Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 (cinq) ans.

Première résolution.

- L'Actionnaire Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Actionnaire Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution.

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

* Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 12.500 (douze mille cinq cents) actions, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

* L'Actionnaire Unique est propriétaire de toutes les actions de la Société.

* l'Actionnaire Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 27 Octobre 2010 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution.

- l'Actionnaire Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Actionnaire Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Actionnaire Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Actionnaire Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Actionnaire Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution.

- l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

* Mr. Bruce Wrobel, Manager, avec adresse professionnelle au 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, Etats-Unis;

* Mr. Thomas DeLeo, Manager, avec adresse professionnelle at 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, Etats-Unis; and

* Mr. Martin Rosenberg, Manager, avec adresse professionnelle at 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, Etats-Unis.

Sixième résolution.

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47552. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2011062954/178.

(110070347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Pleimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011064992/14.

(110073293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

LSF4 Pool I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 134.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 102.543.

In the year two thousand and eleven, on the third day of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 3 May 2011,

(the Sole Shareholder).

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF4 Pool I Holdings S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.543, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 17 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1093 of 28 October 2004, amended several times and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 22 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 24 of 6 January 2011.

The Sole Shareholder, represented as stated above has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 1,342 (one thousand three hundred and forty-two) ordinary shares with a nominal value of USD 100 (one hundred US dollars) in the share capital of the Company which is set at USD 134,200 (one hundred thirty-four thousand two hundred US dollars);

II. that the Sole Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate;
5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

After deliberation, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and liquidate (on a voluntary basis) the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Philippe Detournay, born on April 9, 1966 in Hal (B), director, residing professionally in Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his signature.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to this date (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 mai 2011,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF4 Pool I Holdings S.à r.l. (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.543, constituée selon acte de Maître Joseph Elvinger en remplacement de Maître André- Jean-Joseph Schwachtgen en date du 17 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2093 d u 28 octobre 2004, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt du 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 24 du 6 janvier 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus a demandé au notaire d'acter que:

I. l'Associé Unique détient l'ensemble des 1.342 (mille trois cent quarante-deux) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 100 (cent US dollars) chacune dans le capital social de la Société fixé à USD 134.200 (cent trente-quatre mille deux cents US dollars);

II. l'Associé Unique entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat;
5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider (sur une base volontaire) la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Philippe Detournay, né à Hal (B), le 9 avril 1966, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa signature.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tout acte et à effectuer toute opération, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale de l'associé. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé à faire, à sa seule discrétion, des avances de paiements du boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à EUR 1000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mai 2011. Relation: LAC/2011/20852. Reçu douze euros. Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Référence de publication: 2011064247/140.

(110072087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61895 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011065016/10.

(110073464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

**Trinseo S.A., Société Anonyme,
(anc. Bain Capital Everest (Luxco 2) S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.549.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61850 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011065061/11.

(110073409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Tesalia General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 157.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 mai 2011.

Référence de publication: 2011065068/10.

(110073223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Valley Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.139.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011065089/10.

(110073224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Acmar Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.854.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

TMF Corporation Services S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2011065339/13.

(110073208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.